



OFFRE D'EMPLOI - REMPLACEMENT – PERSONNEL DE SOUTIEN

CLASSE D'EMPLOI :	TECHNICIENNE OU TECHNICIEN EN BÂTIMENT
SERVICE :	Direction des services administratifs (ressources matérielles)
HORAIRE DE TRAVAIL :	Lundi au vendredi de 8h à 16h
SALAIRE :	Taux horaire de 19,39 \$ à 27,13 \$
DURÉE PRÉVUE :	5 mois avec possibilité de prolongation
CONCOURS :	2015-S-17

Nature du travail

Sous l'autorité de l'adjoint au coordonnateur des ressources matérielles, le technicien en bâtiment travaille principalement à assurer un support technique durant les différentes interventions liées à la vie des bâtiments.

Quelques attributions caractéristiques

Ce sont celles décrites au plan de classification des employés de soutien (juin 2012). Plus spécifiquement mais non limitativement :

- Développer une connaissance intime des bâtiments, effectuer des inspections régulières et rapporter les vices ou anomalies à son supérieur immédiat. Fait les recommandations nécessaires et s'assure que les mesures correctives soient appliquées;
- Intervenir au niveau de la commande centralisée des systèmes de ventilation du cégep;
- Instaurer des programmes de maintenance préventive, autant architecturaux, que mécaniques ou électriques, et assurer leurs suivis;
- Participer à l'ébauche, au design et à la mise en plan des différents travaux ou aménagements réalisés en régie interne (plan d'architecture, de biens mobiliers, de chauffage, de ventilation, de plomberie, etc.), planifie les étapes de réalisation des projets et prépare des estimations de coûts en conformité aux plans et devis, codes normes et règlements en vigueur. Suit les employés du service, les fournisseurs ou les entrepreneurs externes dans la réalisation;
- Collaborer avec les architectes, ingénieurs ou autres professionnels lors de la mise en plan des différents travaux réalisés en régie externe (plan d'architecture, de chauffage, de ventilation, de plomberie, etc.), et assure la conformité avec les requis et les besoins du cégep. Participe à assurer le suivi des chantiers;
- Effectuer les relevés nécessaires et met à jour les différents plans DAO du service, incluant les plans en architecture, en électricité, en mécanique, et autres;
- Collige l'information, exploite et fait la mise à jour de banques de données spécialisées, incluant notamment le SILC, le PGMAI, ou tout autre registre exigé par les différents ministères;
- Participe à la mise en application et à la mise à jour des plans d'urgence, et prépare les rapports techniques s'y rattachant, tels que demandés par le Collège ou par le Ministère;
- Suit le travail de l'agent(e) de bureau du service dans la réalisation de tâches de nature technique dont il est le responsable incluant, de façon non-exhaustive, la gestion des clés et l'archivage numérique ou en bibliothèque de la documentation de projets ou de plans, et initie ce personnel lorsqu'il est moins expérimenté;

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

Qualifications requises

Scolarité et expérience :

DEC en technologie de la mécanique du bâtiment ou en technologie de l'architecture.

Autres exigences :

- Codes, normes et règlements propres au bâtiment.
- Bonne connaissance des logiciels Autocad, Excel, Word, Internet
- Efforts physiques requis selon le travail exigé, inspections dans des espaces restreints ou difficiles d'accès.

Note : Les tests porteront sur la maîtrise de la langue française, des connaissances informatiques, la suite Microsoft Office et les compétences professionnelles. La réussite des tests est une condition d'embauche, à l'exception des tests pour lesquels la personne salariée s'est préqualifiée.

Période d'affichage

Du 20 au 26 août 2015

Les candidatures des personnes employées du Cégep doivent être transmises à la Direction des ressources humaines au plus tard le **26 août 2015 à 16 h 30** par courriel à resshum03@cegepsl.qc.ca. Seules les personnes retenues seront contactées pour une entrevue. Le cégep de Saint-Laurent souscrit au principe d'équité en matière d'emploi et applique un programme d'accès à l'égalité pour les personnes suivantes : femmes, Autochtones, minorités visibles, minorités ethniques et handicapées.

Autorisation :

Date : 20 août 2015